

#### **ORDRE DU JOUR:**

#### **Délibérations:**

- > CCAS : télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.
- > Programme voirie 2021-2025 : consultation en procédure adaptée.
- > SDEPA : programme de rénovation éclairage public.
- > CDG 64 : nouveau dispositif de signalement.
- Budget LUMIPLAN.
- ➤ Budget 2021.

#### **PORTE à CONNAISSANCE :**

- > Parole au Maire
- Parole aux Adjoints
  - o Sophie RAYMOND
  - Christine CAPERAA
  - O Bruno MOULIGNE :
    - Scolaire : poste d'ATSEM partagé année 2021/2022 ; embauche d'une personne ;
    - RH : RIFSEEP ; Règlement Intérieur ;
    - Budget : délibération.

#### **INFORMATIONS DIVERSES**

#### **Compte Rendu:**

SECRETAIRE DE SEANCE	LUCAS Céline.
ETAIENT PRESENTS	Présents: BORDE-BAYLACQ Claude, BAYARD Christophe, CAPERAA Christine, KOHUT-SVELKO Nicolas, LUCAS Céline, MATEO Joëlle, MOULIGNE Bruno, NABARRA-LABARRERE Laurent, RAMADE Yann, RAYMOND Sophie, RICAU Sylvie, TOUSSAINT Mireille; Conseillers Municipaux.
PROCURATIONS	VERDIER Laurent, procuration à BORDE-BAYLACQ Claude; COURADES Michel, procuration à KOHUT-SVELKO Nicolas; CANDORE Bertrand, procuration à MOULIGNE Bruno; BATARD Estelle, procuration à CAPERAA Christine; LASSUS Sophie, procuration à MOULIGNE Bruno; FERNANDEZ Béla, procuration à BORDE-BAYLACQ Claude.
ABSENT	CAZENAVE Jean-Marc.

Ouverture séance : 19h11.

Retard de Mme LUCAS Céline.

Lecture des procurations.

Secrétaire de séance : Céline LUCAS



#### **DELIBERATIONS**

> CCAS : télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.

Délibération + Convention.

Lecture du modèle de la délibération.

#### → MODELE DE DELIBERATION

Objet : Télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.

Le Maire informe que la dématérialisation des procédures est un axe majeur de la modernisation de l'administration à l'échelle du territoire national.

Le programme ACTES (Aide au Contrôle et à la Transmission Electronique Sécurisée), conçu par le Ministère de l'Intérieur, offre depuis plusieurs années la possibilité aux collectivités de télétransmettre certains actes soumis au contrôle de légalité par voie électronique.

Il comporte un module « ACTES Budgétaires » qui permet depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012 de dématérialiser les documents budgétaires (budgets primitifs, budgets supplémentaires, budgets annexes, comptes administratifs) au moyen du logiciel TotEM (Totalisation et Enrichissement des Maquettes) mis à la disposition des collectivités par les éditeurs de progiciels financiers homologués par la Direction Générale des Collectivités locales.

La Fibre64 met à disposition de toutes les collectivités locales du département des Pyrénées-Atlantiques des services d'administration électronique par le biais de la plateforme <a href="https://eadministration.lafibre64.fr/">https://eadministration.lafibre64.fr/</a> Cet outil offre deux espaces de dématérialisation : l'espace des marchés publics et celui du contrôle de légalité grâce au dispositif ACTES.

Le maire propose au conseil municipal de délibérer en faveur du dispositif de télétransmission et de choisir d'adhérer à la plateforme <a href="https://eadministration.lafibre64.fr/">https://eadministration.lafibre64.fr/</a> et ce pour l'activité du C.C.A.S (Commission Communal d'Action Sociale).

Invité à se prononcer sur cette question,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (ou par X voix pour),

#### **DECIDE:**

-de recourir à la télétransmission des actes administratifs et des documents budgétaires soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire, pour le C.C.A.S.

#### **AUTORISE:**

-le Maire à signer la convention de télétransmission avec le Préfet

→ VOTE DU Conseil Municipal : vote à l'unanimité des présents.



> Programme voirie 2021-2025 : consultation en procédure adaptée.

Lecture du modèle de la délibération.

#### → MODELE DE DELIBERATION :

Le Maire expose qu'il a lancé, en application des articles L.2123-1 et R. 2123-1 et s. du Code de la Commande Publique, une consultation en procédure adaptée afin de choisir l'entreprise pour l'exécution de l'accordcadre à bons de commande de travaux de voirie 2021 – 2025.

Le Maire rappelle que par délibération du 08 juin 2020, le Conseil Municipal lui a donné délégation pour signer les marchés publics.

Il indique que les montants annuels pour la durée de l'accord-cadre seront au minimum de 0 € HT et au maximum 100 000 € HT. Il est conclu pour une durée d'un an renouvelable trois fois.

En application de l'article L.2122-21-1 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal peut charger le Maire de passer un marché ou un accord-cadre déterminé par délibération prise avant l'engagement de la procédure de passation de ce marché ou de cet accord-cadre. Le Maire propose donc à l'Assemblée de l'autoriser dès à présent à conclure le marché public nécessaire à la réalisation de l'opération précitée.

Le Conseil Municipal, après en avoir largement délibéré,

**AUTORISE** 

le Maire à prendre toute décision concernant, la passation, la signature, l'exécution et le règlement de l'accord-cadre à bons de commande de travaux de voirie 2021 - 2025 dont les montants minimum et maximum s'élèvent respectivement à 0 € HT et 100 000 € HT annuels pour la durée de l'accord-cadre,

PRECISE

que le Maire est autorisé à signer l'accord-cadre précité et toute pièce qui y serait relative, en ce compris les modifications de l'accord-cadre dans la mesure où leurs montants cumulés demeurent en-deçà des crédits budgétaires affectés à cette opération.

#### → VOTE DU Conseil Municipal : vote à l'unanimité des présents.

> SDEPA : programme de rénovation éclairage public.

Il s'agit d'une délibération de régularisation. En effet, les travaux ont débuté (voire pour certains terminés) et il faut prendre en compte le fait qu'un conseil municipal a été annulé et un autre dédié à l'urbanisme, d'où le retard. Ensuite, M. le Maire procède à la lecture du projet de délibération.

#### → MODELE DE DELIBERATION :

L'An Deux-Mil-vingt et le....... du mois de...... les Membres du CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence

de Monsieur Claude BORDE-BAYLACQ, Maire,

-étaient présents : ...- étaient absents : ...

OBJET : ELECTRIFICATION RURALE - - Programme "Rénovation EP (DEPARTEMENT) 2020 APPROBATION du projet et du financement de la part communale - Affaire n° 20REP020



Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au SYNDICAT d'ENERGIE des Pyrénées-Atlantiques, de procéder à l'étude des travaux de : Installation de système programmable en vue d'uniformiser l'ensemble des armoires électriques (5 armoires)

Monsieur le Président du Syndicat d'Energie a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'Entreprise EIFFAGE ENERGIE SO - Agence de Pau.

Monsieur le Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Electrification Rurale \"Rénovation EP (DEPARTEMENT) 2020", propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DECIDE de procéder aux travaux, ci-dessus désignés et charge le SYNDICAT d'ENERGIE, de l'exécution des travaux.
- APPROUVE le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

- montant des travaux T.T.C	15 146,08 €
- assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus	1 514,60 €
- frais de gestion du SDEPA	631,09€
	TOTAL 17 291,77 €
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :	
- participation Département	6 941,95 €
- F.C.T.V.A.	2 733,02 €
- participation de la commune aux travaux à financer sur (*)	6 985,71 €
- participation de la commune aux frais de gestion (à financer sur fonds libres)	631,09€
	TOTAL 17 291.77 €

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux. De plus, si la Commune finance sa participation aux travaux sur ses "Fonds libres", le SDEPA pourra lui demander un ou plusieurs acomptes, en fonction des travaux exécutés.

- ACCEPTE l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal ainsi que la récupération des certificats d'économies d'énergie par le SDEPA lorsque les travaux sont éligibles.
- TRANSMET la présente délibération au contrôle de légalité.

→VOTE DU Conseil Municipal : vote à l'unanimité des présents.

- > CDG 64 : nouveau dispositif de signalement.
- M. le Maire reprend la note envoyée par le CDG 64.

Dans le même esprit que le référent Déontologue, laïcité ou référent Alertes éthiques, les **agents publics territoriaux** disposent d'un **nouveau droit** : celui de **pouvoir signaler les actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes** et, si ces faits sont avérés, de bénéficier d'un **système de protection.** 



L'article 80 de loi du 6 août 2019 a en effet modifié la loi du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires en instaurant « un dispositif de signalement qui a pour objet de recueillir les signalements des agents qui s'estiment victimes d'un acte de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissements sexistes et de les orienter vers les autorités compétentes en matière d'accompagnement, de soutien et de protection des victimes et de traitement des faits signalés. Ce dispositif permet également de recueillir les signalements de témoins de tels agissements ».

Ce dispositif concerne les administrations, les collectivités territoriales et les établissements publics. Le décret n° 2020-256 du 13 mars 2020 relatif au dispositif de signalement et de traitement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la Fonction Publique en fixe le cadre réglementaire.

Ce nouveau dispositif est d'ailleurs en lien direct avec l'accord interprofessionnel sur l'égalité hommes/femmes.

Le Conseil d'Administration du CDG 64 a souhaité confier cette nouvelle mission au Référent Déontologue, laïcité et Alertes éthiques déjà désigné par le Centre de Gestion.

Cette nouvelle compétence pour les centres de gestion étant une mission facultative, il appartiendra à la collectivité souhaitant bénéficier de ce dispositif de délibérer, puis de renvoyer la convention signée en 2 exemplaires au CDG 64.

Je précise que cette mission ne fera pas l'objet d'une facturation supplémentaire car incluse dans la cotisation additionnelle déjà versée par votre collectivité.

Le dispositif comporte 3 procédures :

- Le recueil des signalements effectués par les agents s'estimant victimes ou témoins des actes ou agissements en question via un système de signalement en ligne sur le site Internet du Centre de Gestion;
- L'orientation de ces agents vers les services et professionnels en charge de leur accompagnement et de leur soutien;
- L'orientation vers les autorités compétentes pour prendre les mesures de protection appropriées et traiter les faits signalés, notamment par une enquête administrative.

De son côté, la collectivité doit s'engager à mettre en place une procédure permettant :

- D'informer rapidement l'auteur du signalement de la réception de celui-ci et de la façon dont il sera informé des suites données;
- De garantir la stricte confidentialité autour de ce signalement : identité de l'auteur, des personnes visées et des personnes en charge de le traiter, ainsi que les faits eux-mêmes.

Plus globalement, chaque autorité territoriale adhérant à ce dispositif devra informer l'ensemble de ses agents de son existence et des modalités pour y avoir accès.

→ MODELE DE DELIBERATION: lecture du projet de délibération par M. le Maire.



OBJET: PROCÉDURE DE SIGNALEMENT ET DE TRAITEMENT D'ACTES DE VIOLENCE, DE DISCRIMINATION, DE HARCÈLEMENT ET D'AGISSEMENTS SEXISTES

Le Maire expose à l'organe délibérant de la collectivité :

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu le décret n° 2020-256 du 13 mars 2020 relatif au dispositif de signalement et de traitement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la Fonction Publique,

L'article 80 de loi du 6 août 2019 a modifié la loi du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires en instaurant « un dispositif de signalement qui a pour objet de recueillir les signalements des agents qui s'estiment victimes d'un acte de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissements sexistes et de les orienter vers les autorités compétentes en matière d'accompagnement, de soutien et de protection des victimes et de traitement des faits signalés. Ce dispositif permet également de recueillir les signalements de témoins de tels agissements ».

Il concerne les administrations, les collectivités territoriales et les établissements publics. Le décret n° 2020-256 du 13 mars 2020 relatif au dispositif de signalement et de traitement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la Fonction Publique en fixe le cadre réglementaire.

Ce nouveau dispositif est en lien direct avec l'accord interprofessionnel sur l'égalité hommes/femmes et fonctionne, comme d'autres nouveaux dispositifs, sur le même modèle que le Référent Alertes éthiques et peut être confié aux centres de gestion.

Afin de permettre aux collectivités concernées de remplir cette nouvelle obligation et dans le cadre de la cotisation additionnelle déjà versée, le CDG 64 propose de confier cette mission à Mme Annie FITTE-DUVAL, Maître de conférences en droit public à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour, déjà désignée comme référent déontologue par le Président du CDG 64. La saisine par les agents de cette référente sur ce nouveau volet sera opérationnelle à compter du 15 avril 2021.

Le dispositif comporterait 3 procédures :

- Le recueil des signalements effectués par les agents s'estimant victimes ou témoins des actes ou agissements en question via un système de signalement en ligne sur le site Internet du Centre de Gestion (système identique à celui relatif au recueil d'alertes éthiques) ;
- L'orientation de ces agents vers les services et professionnels en charge de leur accompagnement et de leur soutien :
- L'orientation vers les autorités compétentes pour prendre les mesures de protection appropriées et traiter les faits signalés, notamment par une enquête administrative.

De son côté, la collectivité doit s'engager à mettre en place une procédure permettant :

- D'informer rapidement l'auteur du signalement de la réception de celui-ci et de la façon dont il sera informé des suites données ;
- De garantir la stricte confidentialité autour de ce signalement : identité de l'auteur, des personnes visées et des personnes en charge de le traiter, ainsi que les faits eux-mêmes.

Plus globalement, chaque autorité adhérant à ce dispositif devra informer l'ensemble de ses agents de son existence et des modalités pour y avoir accès.

Considérant l'intérêt que représente l'adhésion à cette mission,

L'organe délibérant,

- AUTORISE le Maire à signer la convention Référent signalement et traitement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes que propose le Centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques.

→ VOTE DU Conseil Municipal : vote à l'unanimité des présents.



#### > Budget LUMIPLAN.

#### **Mme Sophie RAYMOND:**

Voici le détail du coût annuel :

- 1 Mutualisation de l'utilisation / des coûts
- 2 Coût annuel pour les deux communes :
- -Maintenance : 700 euros HT, soit 350 € HT (420 € TTC) pour chaque commune (Nousty/ Soumoulou) avec une durée de contrat de 5 ans renouvelable (date début de contrat : 14/01/2021).
- -Consommation électrique : 200 euros (ce montant pouvant varier d'une année sur l'autre).
- -Assurance (le coût est compris dans l'enveloppe globale des biens immobiliers urbains assurés de la commune de NOUSTY : nous n'avons pas dégagé de coût).

#### Délibération sur :

- -Nousty avance la globalité du coût
- -Soumoulou rembourse à Nousty un montant de 350 + 100 = 450 euros annuel, soit sa part.

#### → VOTE DU Conseil Municipal : vote à unanimité.

#### ➤ Budget 2021.

Nous devons voter ce soir un budget correctif à la demande de l'administration.

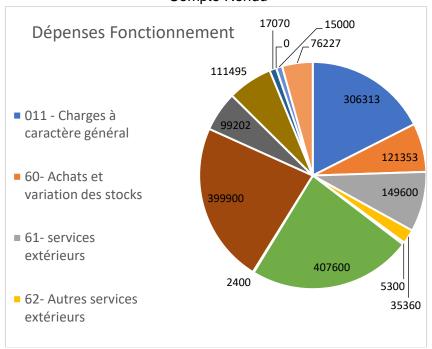
En effet, celle-ci souhaite que les charges soient réparties entre chaque compte de dépense, de telle sorte que les dépenses imprévues soient moins importantes.

Le budget proposé ce soir répond donc à cette demande et la même démarche a été entreprise pour la section investissement.

Des explications complémentaires peuvent être apportées si souhaitées par le Conseil Municipal.

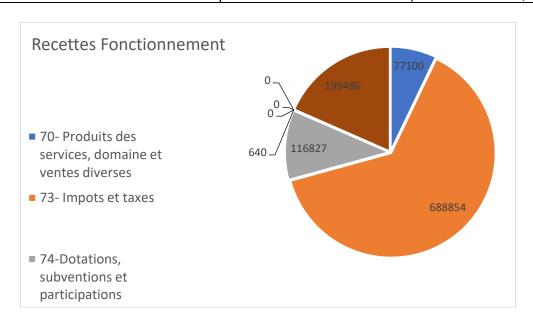
Dépenses FONCTIONNEMENT	
Intitulé	Montants
011 - Charges à caractère général	306 313,00 €
60- Achats et variation des stocks	121 353,00 €
61- services extérieurs	149 600,00 €
62- Autres services extérieurs	35 360,00 €
63- Impôts, taxes et versement assimilés	5 300,00 €
012- Charges de personnel et frais assimilés	407 600,00 €
63- Impôts, taxes et versement assimilés	2 400,00 €
64- Charges de personnel	399 900,00 €
014- Atténuations de produits	99 202,00 €
65- Autres charges de gestion courante	111 495,00 €
66- Charges financières	17 070,00 €
67- Charges exceptionnelles	0,00 €
68- Dotations provisions semi-budgétaires	15 000,00 €
022- Dépenses Imprévues	76 227,00 €





#### **Recettes FONCTIONNEMENT**

NCCCIICS I ONOTIONNEINEN					
Intitulé	Montants				
70- Produits des services, domaine et ventes diverses	77 100,00 €				
73- Impôts et taxes	688 854,00 €				
74-Dotations, subventions et participations	116 827,00 €				
75- Autres produits de gestion courante	640,00 €				
76- Produits financiers	0,00 €				
77- Produits exceptionnels	0,00€				
013- Atténuations de charges	0,00€				
002- Excédent de fonctionnement reporté	199 486,00 €				





#### **PORTE à CONNAISSANCE :**

#### Parole au Maire

1.PLUi : avancement du dossier ; prochaine étape l'enquête publique ;

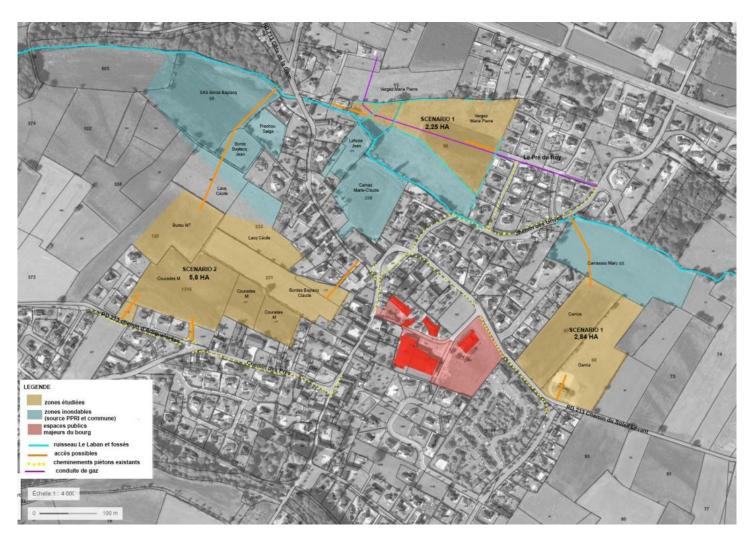
M. la Maire explique aux conseillers municipaux que ce qui est souhaité ce soir, est un avis consultatif des membres du Conseil Municipal.

Puis il donne la parole à M. KOHUT et M. NABARRA pour faire un point sur le sujet.

→ Reprise de la préparation Power Point de la SEPA du 04/06/2021.

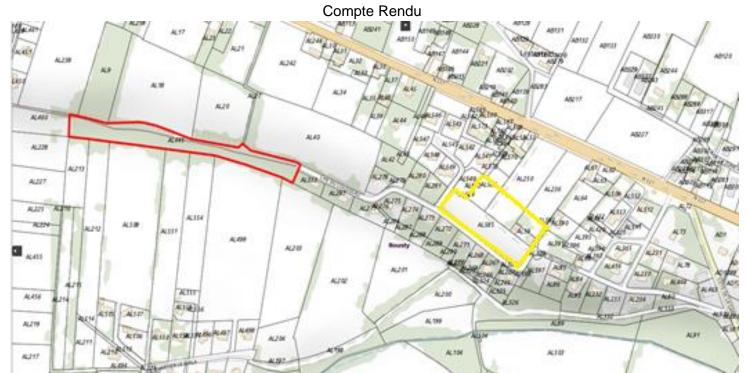
M. KOHUT reprend les points importants de la présentation de la SEPA datant du 04/06/2021. Il rappelle ainsi les trois scenarii possibles pour l'urbanisation future de la commune. Il explique également que les trois projets engendreraient, approximativement, les mêmes coûts pour la commune.

Enfin, M. KOHUT annonce que la commission urbanisme s'oriente vers le scénario n°1 : partie Est (vers Soumoulou) + une partie de la parcelle de la famille Bergeret + un rajout de quelques lots au chemin du Cousseau.





#### CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUILLET 2021



### → Discussion au sein du Conseil Municipal et notamment sur :

- -le nombre de logements
- -la superficie minimale des terrains
- -la physionomie des habitations (forme et pente de toits, couleurs, harmonie avec le cœur du village) et partie règlementaire du document d'urbanisme (de notre PLU vers le PLUi)

# → Positionnement du Conseil Municipal : le Conseil Municipal opte, à l'unanimité des présents, pour le pour le scénario 1.

#### 2.Poteaux de hand pour le giratoire sur la RD 817 :

La commune possède deux giratoires sur la RD 817. M. la Maire propose d'habiller le nouveau giratoire, sur lequel des plantations ont déjà été réalisées. Désormais M. le Maire propose d'y installer des poteaux de handball, une fois ceux-ci restaurés.

Réfection des poteaux pour un montant de 931.20€ TTC

M. MOULIGNE indique qu'il sera certainement nécessaire de prévoir une réfection des peintures annuelle ou biannuelle, en sus du coût ci-dessus, non compris le temps de travail des agents techniques municipaux.



Estimatif		COORD	ONNÉES CLIENT	
N° -	8532	Nom	MAIRIE DE NOUSTY	Téléphnoe
Date	17/06/2021	Adresse	2 PLACE DU 8 MAI 1945	Fax
Validité de l'offre	2 mois		64420 NOUSTY	Portable
		F		

AFUICULE			
Marque:	Nº Série :	P.F. :	Date de réception :
Modèle:	Туре :	Énergie :	Date Prévue ;
Version:	Carrosserie :	Conleur :	Km Réception :
Immat.;	tere mise en circulation :		Km Livraison :

TEMPS DE PEINTURI	E					-				- · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
INTERVENTION	LIBELLÉ		CLASSE	1	TEMPS	TAUX	ABAT.	[ ]	'VA	PRIX ITT
Peindre	CAGE DE HAND		· · t		8.00	TP 58.0			20.0	464,00
INGRÉDIENTS DE PEINT	JRE	transporting management against the design of the second			8.00	IP 39.0	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	:	20.0	312.00

VENTILATION DES TAUX - REURES/EUROS									
	TI	1 12	Тз	7P	PIECES	FORFAITS			
MĚCANIQUE	<u>.</u>			:					
****	1	1		. !		i .			
CAKKOSSERIE	:		•						
REDRESSAGE / RÉPARATION							MONTANT	•	
PEINTURE		† · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		8.00 h 464.00 €	312 00 €			HT: TVA:	776,00 € 155.20 €
TOTAUX				8.00 h 464.00 G	312.00€			Net a payer TTC:	931.20 €

### Passage au vote:

CONTRE: 5

M. MOULIGNE (3 voix) Mme CAPERAA (2 voix)

**POUR: 11** 

**Abstentions : 2** Mme TOUSSAINT M. RAMADE

→ VOTE DU Conseil Municipal : le Conseil valide par 11 voix « pour », le devis pour la peinture des cages de handball et acte le fait de placer les cages sur le giratoire.



#### > Parole aux Adjoints

## Sophie RAYMOND:

→ Power Point présenté par Sophie Raymond.



# Communication





✓ Intervention de la maintenance de nouveau ce mois ci.





# Communication



# **Site Internet**

Organisation du contenu du site internet - Continuation des travaux engagés...

- √ Associations
- ✓ Publication des CR de CM et CC
- ✓ Rubrique « Vie Citoyenne »
  - √ Ecole / Etat Civil et Citoyenneté
- ✓ CCAS

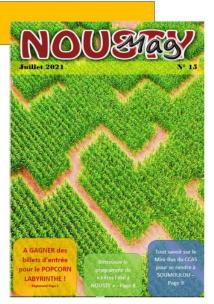
En cours : Préparation de la page de recensement des bâtiments et infrastructures sur le village

# Communication



**Bulletin Municipal: Nousty Mag** 

distribution à partir du 09 juillet 2021 début de soireé



#### Choix d'un nouveau prestataire pour l'impression

- · Meilleur qualité de l'impression
- Meilleur coût global (814,80euros)

3B Impression à Coarraze NAY (Tarif préférentiel pour les collectivités et les mairies)



# Communication



Travaux sur la promotion / les manifestations sur la commune

#### Travail collaboratif:

- PNS « 1 jour, 1 partenaire »
- Trail Runner Foundation
- IEBA (pour le compte du CCAS)

Fêter l'Eté à Nousty et ses manifestations :

Repas des producteurs / Demi-Journée Festive du 31 Juillet / Zumba & Yoga



La République des Pyrénées / Pontacq Radio / Syndicat Mixte du Tourisme Nord Bearn et Madiran

Boitage (Flyer/NoustyMag) - Affichage (Commerces/Villages) - Réseaux Sociaux - Lumiplan - Mails aux Communes Limitrophes + de la CCNEB

# Action Sociale / CCAS





Mise en place de la 1er Aide facultative

MICRO-CREDIT à 0% pas de nouveau bénéficiaire

# **Atelier « AIDE AUX CHOIX** PROFESSIONNEL » avec IEBA

1er atelier le 10 mai

2ème atelier le 1er juillet





- Colo Solidaires
- **CSAPA Association Addiction France**
- Espace FAIRE
- IEBA et les Adjoints : Clause Sociale d'Insertion Marché Public
- Suivi de personnes sur la commune (révision de la liste des personnes « vulnérables »), aide ponctuelle.
- Lien avec SDSEI/Administrés.

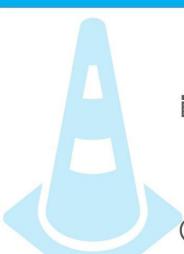
Distribution de masques

262 masques en cours de distribution (Concerne 131 personnes)









Projet en cours : Analyse des Besoins Sociaux (ABS)

Lancement le 12 janvier 2021 / Projet en 4 Grands Jalons / 1 année

Phase de cadrage du projet en cours de finalisation

Démarrage de la récolte des données



# Action Sociale / CCAS











#### Conférence

« Seniors, soyez acteur de votre santé »

Annoncée dans le précédent Nousty Mag, la conférence du 19 mars (annulée du fait du COVID), est reportée au :

Vendredi 24 septembre 2021 - 10h00 **Grange Lafuste** 

# RÉACTUALISEZ VOS CONNAISSANCES EN MATIÈRE DE RÉGLEMENTATION

REVISITER COMPRENDRE

ATELIERS GRATUITS



07 septembre 05 octobre 09 novembre 07 décembre

# LE « MINIBUS du CCAS »

L'accompagnement à la mobilité grâce à une navette GRATUITE pour vous rendre sur la commune de SOUMOULOU, les jours de marché! (avec 1 chauffeur et 1 accompagnateur)

Tous les noustysiens ayant besoin de ce service!

La navette assure le ramassage depuis votre domicile vers Soum

- Le matin Démarrage du ramassage 09h30
- Retour (place du marché Soumoulou) 11h30 L'après-midi (vers le Club du 3ème Age « Le Soleil Couchant ») Horaires selon la réouverture du Club

#### Quelles dates ?

- Vendredi 03 septembre 2021
- Vendredi 01 octobre
- Vendredi 29 octobre
- Vendredi 26 novembre



# Interco



Ateliers thématiques : terminés



#### Démarrage des travaux en commission :



- 09/03 « Tourisme »
- 01/04 « Jeunesse, solidarité, action sociale »
- 27/05 (journée complète) 1<sup>er</sup> Groupe de Travail CTG (Convention Territoriale Globale) avec la CAF 64
- 06/07 « Commission enfance Jeunesse »

#### Réunions Syndicat Mixte du Tourisme Nord-Est Béarn



- 15/03 Réunion du Bureau
- 22/03 Réunion du Comité Syndical
- 12/04 Réunion du Comité Syndical
- 21/06 Réunion du Bureau
- 22/06 Réunion de lancement de la Saison touristique 2021
- 12/07 Réunion du Comité Syndical

#### Christine CAPERAA: POWER POINT

- → Power Point présenté par Christine CAPERAA.
- -Le Repas des Producteurs : les producteurs étaient satisfaits et les administrés contents.
- -Evènements à venir : début lundi 12/07/2021 (SLIDE)
- -Le Cinéma de Plein Air : journée festive prévue, comme l'an passé avec un après-midi pétanque et grillades, le tout organisé par le comité des fêtes.
- -Discussion sur le montant de location de la parcelle d'Alain NOUGUEZ, ainsi que la sécurité des abords de l'Ousse.

# Les animations depuis le début de l'année

Retour sur les paniers gourmands pour nos sages janvier 2021



# Un régal pour les papilles...



# 123 paniers préparés et distribués





# Retour sur la Matinée citoyenne du 29 mai 2021



# Une « belle » récolte





# Une assemblée multi générationnelle



Une belle participation des Noustysiens pour une première



# Retour sur le repas des producteurs du 19 juin 2021



# Des Noustysiens heureux...





# De la musique...

# Des producteurs...





# Les animations à venir Les soirées sportives

1

· Cours collectifs, gratuits, ouverts à tous :

· ZUMBA: lundi 12 juillet de 20h à 21h

• YOGA : mercredi 28 juillet de 19h30 à 20h30

· ZUMBA: mercredi 11 août de 20h à 21h

YOGA: mardi 24 août de 19h30 à 20h30

# Le Cinéma de plein air



2



3

# Les fêtes du village les 20 21 et 22 août auront bien lieu

4

L'inauguration de notre Eglise et Le Marché de Noel devraient clôturer cette année

# Les projets en cours LE CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

8 jeunes motivés









# **LE CLUB DES SAGES**

# Le SKATEPARK

Bonjews	
News somerner has enfants du Conseil Hunicipal Des Jeunes Eise May d'Albare Voulong-vous participez au club pour sages? C'est un club pour qu'on vous:	
-organise des jeux de sociétés échec, dames etc)  Les gouleurs  - des trencontres entre les jeures et les rages.  - des activités (plantation de)	
- des promendes - der pique-viques En exponent que vrous allez-participez à ce club. Lise Albano Blugo  COUPON RÉPONSE-ADHÉSION AU CLUB DES SAGES	
M. / Mme	WOOD STRUCTURE - Rampes et Modules pour Skatepark  Dessins 3D par Enc Merlot   Wood Structure Skatepark   Sarl Merlot   Tel : 02.47.58.26.19

# LE VERGER DES ENFANTS

- Ce projet est naît d'un travail commun entre notre Commission et une habitante de la commune Cynthia PEBOSCQ-LAHON.
- Il a pour but d'offrir une seconde vie à une parcelle non exploitée à ce jour (Chemin de Lauga) et de créer un lieu familial de promenade et aménagé de mobiliers (bancs et tables de pique nique), d'arbres et de parterres fleuris.
- A chaque naissance enregistrée en Mairie, la Commune plantera un arbre fruitier (pommier ou cerisier) sur cette parcelle. Au pied de chaque arbre une plaquette renseignera le prénom et la date de naissance de l'enfant auguel il est lié.
- Une cérémonie, réunissant les parents et les enfants concernés, au mois de novembre, permettra de planter tous les arbres en même temps pour l'année écoulée.
- · Les fruits seront en libre accès.



# **Emplacement du Verger**



# LA ZONE DE BIEN ETRE ET SON SENTIER PEDESTRE Implantation des agrès





# Sentier pédestre entre les 2 ponts A ce jour :

- -Alain NOUGUEZ a accepté notre proposition de location de 5 ans pour 200 € par an.
- -M. le Maire a rendez-vous demain avec Gilles LAMUDE pour finaliser la mise à disposition gratuite de son terrain.

# Extension de la zone du lavoir

M. le Maire à rendez-vous demain avec Mme ALMANZA, propriétaire de la parcelle afin de finaliser la mise à disposition gratuite de son terrain.

La commune prendra à sa charge, la pose d'un portail, afin de privatiser le terrain restant et appartenant à Mme ALMANZA.

#### Bruno MOULIGNE :

• **Ressources Humaines :** RIFSEEP ; LDG (lignes directrices de gestion) ; Règlement intérieur ; Avancement de grade ; Astreintes ; Compte Epargne Temps.

#### Ecole:

- **1**. M. MOULIGNE rappelle qu'une classe va fermer à la rentrée prochaine. Cette fermeture est liée à la baisse des effectifs et va entraîner des changements en terme d'organisation :
- -niveaux et classe
- -impact sur le temps de travail des agents.

La directrice a émis le souhait de garder un agent pour la classe de GS / CP, comme c'est le cas cette année. Or il faut prendre en compte que cet agent sera dans la classe pour huit GS uniquement. C'est pourquoi M. MOULIGNE était au départ plutôt opposé au principe. Cependant, prenant en considération le confort des élèves et surtout le fait que deux agents ont souhaité se positionner sur ce poste (déroulé de leur carrière), il a été décidé d'accorder l'aide en classe de GS/ CP pour l'année prochaine, de la façon suivante : partage de la semaine entre les deux agents, soit deux jours chacune. Le reste du temps elle procèderont à l'entretien des bâtiments communaux.

2. Travaux à réaliser pendant l'été + les problèmes d'informatique.

#### **Ressources Humaines:**

Quelques remarques suite aux groupes de travail de la commission :

RIFSEEP, LDG, règlement Intérieur ; conséquence sur les heures supplémentaires et les astreintes.

M. MOULIGNE présente synthétiquement les résultats du groupe de travail :

- -présentation du règlement intérieur
- -travail sur les LDG et afin les astreintes. Une réflexion a été menée sur ce qui relève des heures supplémentaires et des astreintes.
- -RIFSEEP: celui-ci devrait être mis en place depuis 2016.



#### **INFORMATIONS DIVERSES**

- -réunion du conseil communautaire le jeudi 08/07/2021 à la salle des sports.
- -Lourenties cinéma plein air le mercredi 07/07/2021
- -secteur d'aménagement des bords de l'Ousse : une fois le projet finalisé il faudra le présenter aux riverains.
- -réflexion sur l'idée de créer une dynamique et des rassemblements et par quartier
- -tracteur accident avec le stagiaire.

Clôture de séance : 21h50